



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 26/11/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE**

<b>Date</b>	26/11/2022
<b>Lieu</b>	Salle du Conseil Municipal
<b>Présents</b>	Gilles ROGIER, Jean-François CHARRAT, Sandra LIZANO, Nicole THEILLOUT, Francine PIEULLE IKHLEF, Frédéric BUISSON, Francis PAYAN, Gisèle VAUQUOY, Eric BOURASSEAU, Elisabeth FERRIER, Danielle ENJARLAN, Corinne BEAUDUEN, Muriel GILLET, Serge FERRIER Denis DUVAL,
<b>Absents</b>	Jean-Philippe BERSIA, Julien GUERARD, Stefano BLANC, G MARIGNANE
<b>Procurations</b>	J GUERARD à G ROGIER, G MARIGNANE à D DUVAL
<b>Quorum</b>	15 en début de séance
<b>Heure d'ouverture de la séance</b>	9h00
<b>Heure de clôture de la séance</b>	
<b>Présidence</b>	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
<b>Secrétaire de séance</b>	Pour l'opposition : Pour la majorité : Madame Francine PIEULLE IKHLEF a été élue secrétaire de séance
<b>Public</b>	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<b>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</b>	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 26/11/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Ajout d'un point pour l'autorisation de signature du contrat ZRR

<b>Dossier n°1</b>	<b>Approbation du précédent conseil municipal</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 18/10/ 2022 aucune remarque
<b>Vote</b>	<b>À l'unanimité</b>

SECRETARIAT GENERAL

<b>Dossier n°1</b>	<b>Logement du Médecin stagiaire</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique qu'une convention a été signée avec l'université de Marseille pour avoir un médecin stagiaire partagé avec Rians, nous devons le loger 6 mois et Rians le logera 6 mois. Nous avons demandé à avoir un logement chez un particulier, le loyer est fixé à 400€ Il a été demandé au médecin de choisir selon les demandes qui ont été formulés. Ce médecin est payé par l'université Il est présent sur 3 jours, 1.5 jours sur La Verdrière et 1.5 j sur Rians
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°2</b>	<b>Désignation des représentants</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique qu'à la suite des démissions de D VIDAL et JM VIDAL il y a lieu de désigner en remplacement les représentations ci-après : Communes forestières du var : D ENJARLAN suppléant Syndicat des transports : F BUISSON Relation Iter : E FERRIER Sivu lei belugo, Ram : G VAUQUOY Réseaux des médiathèques : F PIEULLE IKHLEF CCAS : E FERRIER C BEAUDUEN : 8 élus Commission Jeunesse : F PIEULLE IKHLEF S FERRIER : 8 élus Commission Festivité : F PAYAN ne souhaite plus en faire partie, E FERRIER, S FERRIER
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 26/11/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°3	Commissions communales
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que c'est la même démarche pour les commissions communale Ecole/cantine : S FERRIER C BEAUDUEN Communication : E FERRIER S FERRIER JF CHARRAT explique qu'il n'y a pas de notion de suppléants G ROGIER propose d'enlever la notion de suppléants Commission culture association : JF CHARRAT Commission ressources humaines : F PAYAN ne souhaite plus faire parti de cette commission D ENJARLAN JF CHARRAT S FERRIER Développement économique touristique : pas de remplacement Commission subvention association : D ENJARLAN G VAUQUOY RSCF et sécurité : J GUERARD F PAYAN demande qui est le référent à la CCFE G ROGIER dit que c'est le maire le référent
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°4	Coupe de bois ONF 2021
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que depuis les élections il n'y a pas eu de coupes de bois. Un nouveau technicien ONF est arrivé sur le secteur. C'est une parcelle de 4 hectares en limite de Quinson, G ROGIER explique qu'il s'est déplacé sur site, ce sont des arbres entre 60 et 80 ans. Il a été demandé de laisser des îlots d'arbres. L'ONF désignera l'entreprise Aujourd'hui la stère est entre 14€ et 25€ selon le bois et le lieu M GILLET explique qu'il préconise des coupes blanches pour favoriser la biodiversité JF CHARRAT demande quel sera l'apport financier ? G ROGIER explique que c'est environ 2000€
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

**FINANCES**

Dossier n°1	Tarifs récolte des truffes en forêt communale
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que la commune permet le ramassage de truffes en forêt communale. Les autres années il leur était demandé 100€ C BEAUDUEN explique qu'au vue de l'année particulière de sécheresse on pourrait leur laisser gratuit G ROGIER informe qu'il propose de rester sur ce tarif JF CHARRAT demande depuis quand ce droit de fouille existe ? G ROGIER informe depuis 2010
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre :



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 26/11/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	Abstention :
<b>Dossier n°2</b>	<b>Convention ULIS</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que les classes ULIS sont des classes particulières Les charges sont supportées par la commune de Rians et elle demande ensuite pour couvrir leur frais une participation de 600€ par enfant, il y a 4 enfants Soit 2400€
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°3</b>	<b>Chèques cadeaux</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que ce sont des chèques cadeaux distribués aux agents en fin d'année Il est proposé de rester sur le même montant que l'année dernière soit 5600€ JF CHARRAT demande s'il y a une prime de fin d'année G ROGIER répond oui, et explique que les chèques cadeaux et la prime du CIA correspond à 75% environ d'un 13 <sup>ème</sup> mois
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°4</b>	<b>Fonds de concours 2022 communauté de communes Provence verdon</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que la CC Provence verdon attribue 38 000€ par an à la commune. Ce montant est priorisé sur la voirie. Le Président de la CC provence verdon a envisagé de les enlever, mais il les a maintenus JF CHARRAT demande si les élus de la CC Provence verdon sont convoqués lorsque le Sived se réunit G ROGIER répond que oui Il y a toujours des problèmes de collectes des ordures ménagères et que la mise en place de pénalités n'a pas été suivi d'effets
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°5</b>	<b>Subvention association Vélo Club</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que lorsque le groupe de travail s'est réuni, la subvention était encore fléchée sur l'achat de la remorque. La subvention a été mise en suspens car la facture d'achat n'était pas en possession de la collectivité. En 2020 il leur avait été octroyé 1100€ et en 2021 700€, compte tenu que c'est une association dynamique, il est proposé de subventionner à hauteur de 70% l'achat de cette remorque soit 900€ de subvention D DUVAL informe que sur la demande initiale il y avait des demandes G ROGIER explique que la commission a proposé pour cette année de se positionner sur l'achat de la remorque
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre :



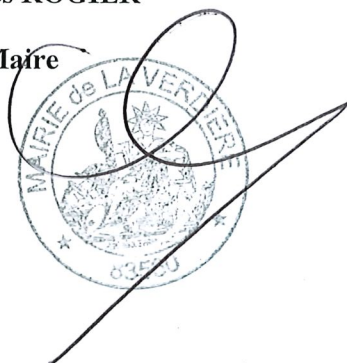
CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 26/11/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	Abstention :
<b>Dossier n°6</b>	<b>Autorisation de signature de la convention ZRR</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique que c'est un dossier mené par la CC Provence verdon pour l'intégralité des communes du territoire pour les subventions de l'agence de l'eau</p> <p>L'agence de l'eau fixe un plafond à 153 000€ pour une station d'épuration qui vaut environ 254 000 €, la DETR nous finance 20% du coût des travaux, et le parc du verdon nous financera 50% de l'autofinancement</p> <p>D DUVAL demande s'il y aura un emprunt</p> <p>G ROGIER explique que ça dépendra du coût restant</p> <p>Pour la compétence de l'eau et assainissement vers la CC Provence verdon il devrait avoir lieu en 2026, une étude qui avait commencé en 2016 a été reprise</p>
<b>Vote</b>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
<b>Questions diverses</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>XILAN</b> : F BUISSON explique que XILAN est en dépôt de bilan, il y a un problème pour la réception et les solutions proposées ne sont pas idéales.</li><li>D ENJARLAN explique qu'il y aura bientôt la fibre,</li><li>G ROGIER informe que dans l'attente des informations peuvent être prises auprès de la CC Provence verdon</li><li>- F PAYAN demande où en est le remplacement de Christelle pour l'accueil</li><li>G ROGIER explique que la personne en maladie a terminé son détachement fin novembre, le recrutement est en cours</li><li>- <b>CHEMIN DES PARTIDES</b> E BOURASSEAU demande où en sont les travaux</li><li>G ROGIER informe qu'il faut un accord entre le département, les propriétaires et travailler sur une solution qui convient à tous</li><li>- JF CHARRAT prend la parole concernant un mail du 1<sup>er</sup> adjoint envoyé à son intention</li><li>JF CHARRAT fait un droit de réponse sur ce mail</li></ul>

PV arrêté le 26 novembre 2022 à 11h10

Gilles ROGIER

Le Maire



Francine PIEULLE IKHLEF

La secrétaire de séance